

Sté des Extincteurs ANDRIEU (SEA) 60110 Méru - France	NOTICE D'INSTRUCTION ET DE SERVICE Selon la DESP Fiche informative	Référence du document ANDR-CPPM-4550 Révision : 002
--	---	--

1. DESCRIPTION DU PRODUIT

Extincteur mobile sur roues pression permanente



2. CARACTERISTIQUES DU PRODUIT GAMME CPP-Mobile (PP) (50kg POUDRE A.B.C et 45L EAU+ADDITIF)

TYPE D'EXTINCTEUR	CP50ABC	CA45
Famille	CPP-Mobile (PP)	CPP-mobile (PP)
Eteint les foyers	A.B.C	A.B
Capacité ou charge	50 kg	45 litres
Agents extincteur	HJ ABC STANDART FAVORIT 111 P1124	Additif FFP Additif compatible SC1 / Forafac 1203 / SC-6
Agent propulseur (Azote à 20°C)	15 BAR	15 BAR
Dimensions au sol	1100x630x480 mm	1100x630x480 mm
Diamètre extérieur du corps	320 mm	320 mm
Températures limites d'utilisation (TS)	-20°C / +60°C	+5°C / +60°C
Pression maximale admissible (PS)	24 BAR	24 BAR
Pression d'épreuve (PT)	35 BAR	35 BAR
Matière du corps	Aacier	Aacier
Matière de la vanne	Laiton nickelé	Laiton nickelé
Matière de la bague	Laiton nickelé	Laiton nickelé
Couple de serrage de la bague	1 à 2 m.kg	1 à 2 m.kg

L'ensemble de l'extincteur est conçu selon la réglementation en vigueur. Se reporter à la fiche catalogue pour d'autres informations.

3. CONDITIONS D'UTILISATION

Extincteur mobile pour la protection des personnes et des biens uniquement.

Choix de l'appareil

Selon le(s) type(s) de feu(x) à combattre. Selon les conditions climatiques.

4. MARQUAGES ET INSCRIPTIONS

L'extincteur comporte les inscriptions suivantes :

Le marquage obligatoire et réglementaire des parties sous pression. Le mode d'emploi et les précautions à prendre. La quantité des différents produits contenus. Les températures limites d'utilisation. L'année de fabrication suivie du numéro de l'appareil. Le numéro du lot de fabrication. Les indications concernant la maintenance. Le nom du fabricant ou (et) du distributeur.

5. MANIPULATION ET MISE EN SERVICE (L'appareil est livré plein au client final)

Stockage Les extincteurs doivent être stockés dans un endroit propre et sec. La température de stockage doit correspondre aux limites des appareils. **Notre responsabilité ne saurait être engagée dans le cas contraire.**

Transport Les extincteurs doivent être transportés dans de bonnes conditions et protégés des chocs. Les températures limites sont indiquées sur chaque produit ou sur les fiches catalogue du produit.
Les extincteurs à base d'eau livrés pleins doivent voyagés ou être stockés impérativement hors gel.

6. INSTALLATION ET MISE EN SERVICE

Avant installation Vérification des conditions d'utilisation. Vérification de l'appareil et de ses accessoires.

Installation L'extincteur doit être d'une part accessible et d'autre part visible ou signalé. Les appareils implantés à l'extérieur doivent être protégés des intempéries par des abris appropriés. L'installation des extincteurs doit être effectué par du personnel qualifié et selon la réglementation en vigueur.

Mise en service Vérification de conformité de l'installation. La mise en service doit être effectuée par du personnel qualifié et selon la réglementation en vigueur.

7. MAINTENANCE, VERIFICATION, ENTRETIEN, PRECAUTIONS

L'utilisation du Guide pour la maintenance des extincteurs est recommandée.

Points importants du guide Maintenance préventive, vérification périodique, entretien et révision, maintenance corrective.

Précautions Avant toute intervention ou démontage, s'assurer qu'il n'y a plus de pression dans l'appareil. Les appareils âgés doivent faire l'objet d'une attention particulière. Il est recommandé de proposer au propriétaire de ces appareils leur remplacement ou une vérification complémentaire par un organisme ou un expert, agréé par les deux parties.

8. PIÈCES DE RECHANGE, CHARGES, ACCESSOIRES

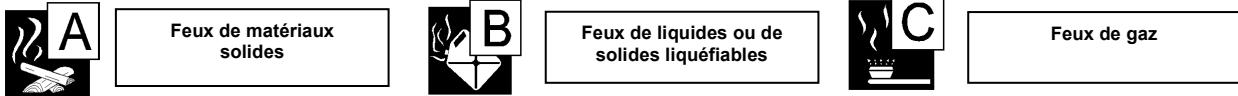
Pour l'entretien ou le rechargement, utiliser des produits et pièces de rechange conformes au modèle.
Aucune modification des caractéristiques de l'appareil n'est autorisée.

9. GARANTIE

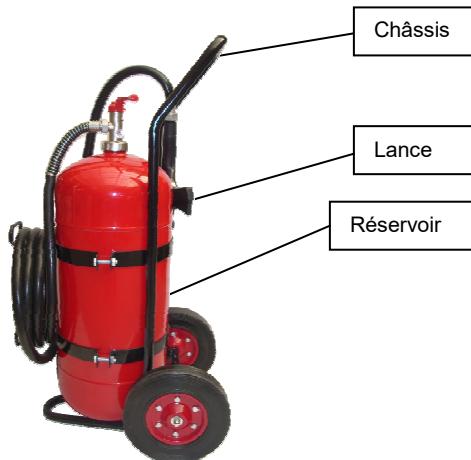
L'appareil est garanti un an pièces et main d'œuvre par le fabricant. Toute intervention sur l'appareil dans cette période supprime cette garantie.
Le distributeur ou le propriétaire de la marque NF-EXTINCTEURS doit vérifier et contrôler chaque appareil avant sa mise en service.

10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DE LA NATURE DES FOYERS

Appareil à poudre



Appareil à eau avec additif



Toxicité de l'agent extincteur

Le choix de l'agent extincteur est du ressort de l'installateur qualifié. Les poudres et les additifs ne contiennent pas de produits réputés toxiques. Il ne faut cependant pas avaler ou inhale ces produits. (Voir Fiche de données de Sécurité)

Conductivité électrique de l'agent extincteur

Il est impératif de respecter les indications portées sur l'extincteur. Les agents extincteurs conducteurs (l'eau et la mousse) ne doivent pas être choisis en cas de conducteur ou d'appareils électriques sous tension. Toutefois l'emploi de l'eau pulvérisée est possible sur des tensions inférieures à 1000V. Dans tous les cas, on doit se conformer aux limitations d'emploi figurant sur l'appareil.

Attention : si la pulvérisation supprime la conductivité, l'eau de ruissellement quant à elle est conductrice.

Dommages possibles consécutif à l'utilisation d'un extincteur

Le choix de l'agent extincteur est du ressort de l'installateur qualifié. Il est recommandé de ne pas utiliser : Les poudres en cas de présence de mécanismes très sensibles et sur les équipements électroniques. Les poudres (B.C) plus précisément en cas de présence de marbre ou de fourrures. L'eau et la mousse en cas de présence d'équipements sensibles à l'humidité.

Opacité de l'agent extincteur

Le choix de l'agent extincteur est du ressort de l'installateur qualifié. Les poudres sont déconseillées lorsque l'on peut craindre un effet de panique. Les poudres forment un nuage qui peut masquer le foyer et gêner l'évacuation.